



maa

Observatoire des Mortalités  
et des Affaiblissements  
de l'Abeille mellifère

## CROPSAV

Anthony Bouetard (ADA Occitanie)

Irene Demont (FRGDS Occitanie)

Karine Saget (Vétérinaire GTV Occitanie)

**14/06/2023 Castelnaudary**



Association de Développement  
de l'Apiculture en Occitanie



*L'action sanitaire ensemble*





## GENÈSE DU PROJET

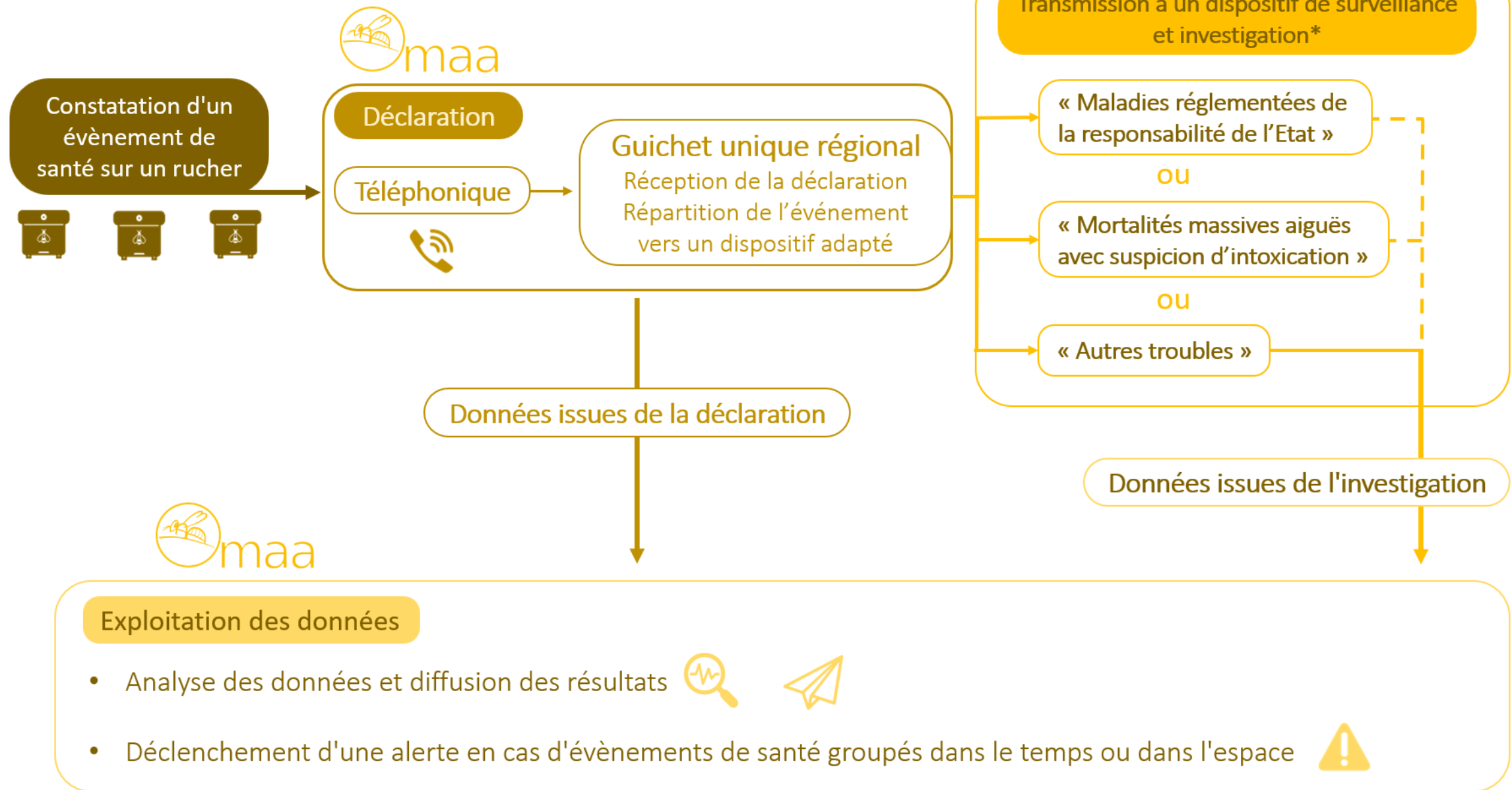
- **Contexte de l'épidémiosurveillance événementielle apicole en 2013 en France**
  - Plusieurs dispositifs de surveillance co-existants
    - **Gérés par l'Etat**
    - **Non gérés par l'Etat** : Peu de visibilité
  - Ne couvrent pas l'ensemble des évènements de santé rencontrés dans les ruchers
  - Données recueillies non harmonisées entre dispositifs
  - Repérage tardif de certaines typologies d'anomalies
- **Souhait de faciliter les déclarations avec mise en place d'un numéro d'appel unique, de consolider l'expertise des déclarations et visites de ruchers** et d'étendre le réseau de surveillance aux autres troubles observés sur les colonies
- ➔ **Décision en 2013/2014 de mettre en place un nouveau système de recensement des mortalités et des affaiblissements des colonies d'abeilles à l'échelle nationale : l'OMAA**



## UN DISPOSITIF DE SURVEILLANCE INNOVANT

### L'OMAA a pour ambition :

- de mieux **recenser les événements de santé observés** dans les ruchers et déclarés à un guichet unique
- **d'orienter** les déclarations vers les réseaux d'investigation adaptés
- de **favoriser l'investigation des événements de santé constatés**
- de **contribuer à la mise en place en apiculture d'un maillage sanitaire opérationnel**, dans le cadre de la nouvelle gouvernance sanitaire française et selon le modèle des autres filières animales
- de **collecter des données sanitaires**, d'en faire l'analyse, et de caractériser l'état de santé du cheptel apiaire
- **d'émettre des alertes**
- de **contribuer à la compréhension des affaiblissements et des mortalités**, tant à l'échelle individuelle que collective





## BILAN FINANCEMENT



Case verte = 100% pris en charge par l'Etat

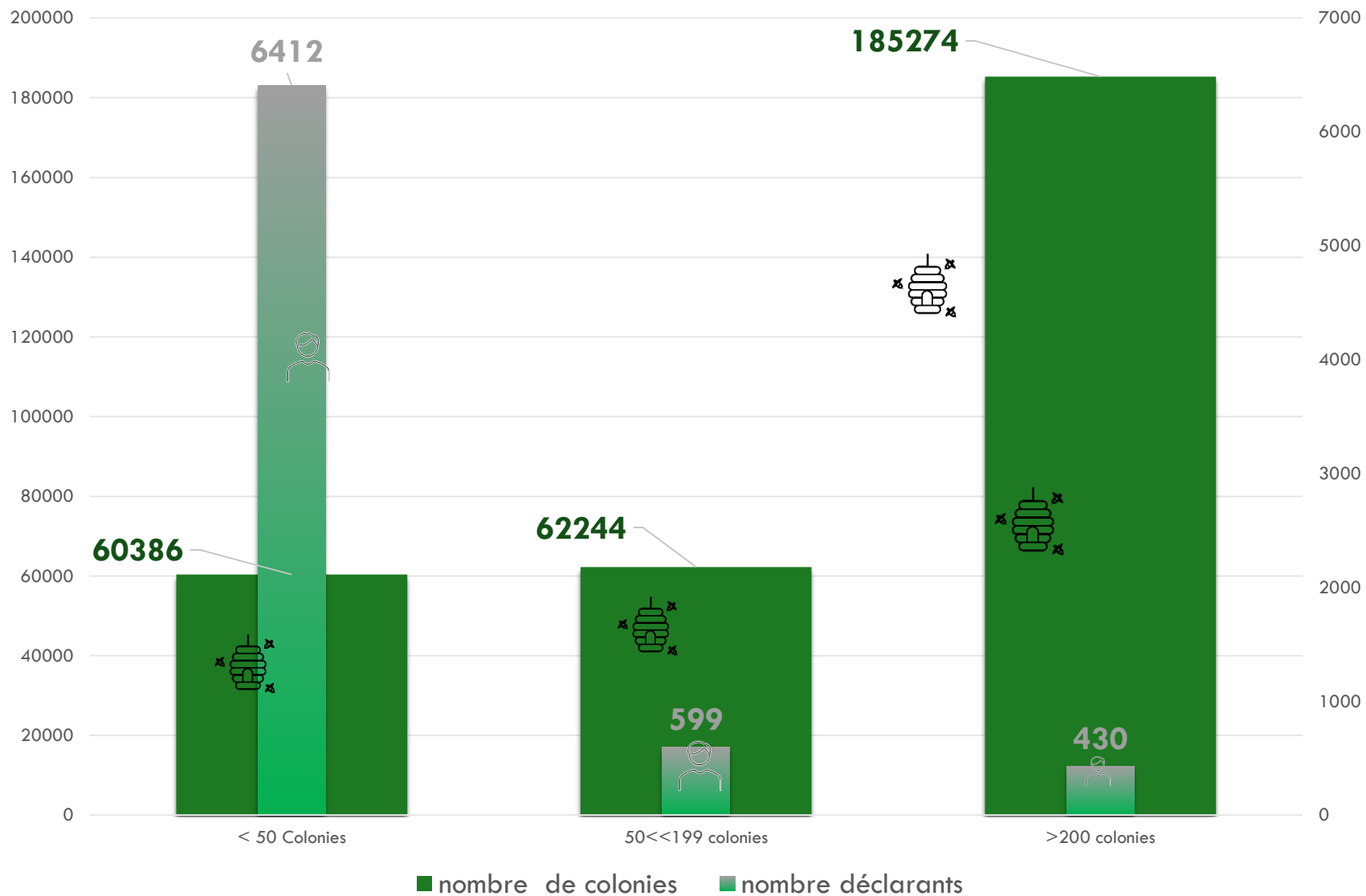
	Maladies réglementées (MR)	Mortalités massives aiguës (MMA)	Autres troubles (AT)
Déclaration au guichet unique	Case verte	Case verte	Case verte
Investigation sur le rucher	Case verte	Case verte	100% pris en charge dans la limite de 1 à 3 visites/an (selon nb colonies) et sous réserve d'éligibilité, ensuite payant
Enquête environnementale	Case grise	Case verte	Case grise
Analyses pathologiques	Case verte	100% pris en charge dans le cas de diagnostic différentiel des intoxications Payant dans les autres cas	100% pris en charge dans le cadre de la démarche syndromique et sous réserve d'éligibilité Payant dans les autres cas
Analyses toxicologiques	Case grise	Case verte	
Compte-rendu à l'apiculteur	Case verte	Case verte	Case verte



Département	Nb de déclarants	Nb de colonies déclarées
09	383	17155
11	400	14436
12	773	32873
30	782	35007
31	1243	33016
32	292	29930
34	722	29591
46	554	8711
48	395	21116
65	377	19647
66	325	16720
81	780	36629
82	415	13073
<b>TOTAL</b>	<b>7441</b>	<b>307904</b>

## LA RÉGION OCCITANIE

- 13 départements
  - 72 724 km<sup>2</sup>
- 3ème plus vaste région de France
  - 1ère région apicole de France
- 9% de la production apicole française
- 1ère région Française productrice de miel Bio





# LE MAILLAGE VÉTÉRINAIRE

- 14 Vétérinaires diplômés en pathologie apicole DIE
- 12 Vétérinaires compétence reconnue en apiculture



# LE MAILLAGE TSA



23 TSA (GDS)  
pluri-acitifs  
(rouge)

36 TSA Formés  
candidats pour  
participer

11 TSA (GDS)  
indépendants  
(bleu)

3 TSA salariés  
de l'ADA  
(violet)



Bretagne      Pays  
de  
Loire      AuRA      Occitani  
e

Vétérinaires répartiteurs	6	6	13	13
Vétérinaires investigateurs	12	6	32	26
TSA	22	2	30	36 dont 13 actifs

COMPARAISON  
AVEC LES RÉGIONS  
AYANT DÉJÀ OMAA

	<b>Pays de Loire</b>	<b>Bretagne</b>	<b>AuRA</b>	<b>Occitanie</b>
départements	5	4	12	<b>13</b>
colonies	72 500	68 700	300 00	<b>307 904</b>
Nb d'api		4 300	13 000	<b>7 441</b>
Api pro	63 api > 200	56	300	<b>430</b>
Nb déclarations 2021	182	156	312	<b>250</b>
Nb Investigations	52	55	126	<b>125</b>

ESTIMATIONS



## FONCTIONNEMENT DU GUICHET UNIQUE



**05 31 60 91 91**  
**Ouverture Le 17/05/2023**

- Appels pris en charge 7j/7
- Déclaration quelque soit le nombre de ruches
- Saisie en ligne (modèle national, standardisation de l'enregistrement)

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

**Vous constatez  
des mortalités  
ou des affaiblissements  
de colonies d'abeilles**

Contactez rapidement l'Observatoire  
des mortalités et des affaiblissements  
de l'abeille mellifère  
**OMAA Occitanie**



- Un guichet à votre écoute gratuitement
- Une prise en compte de votre déclaration
- Un vétérinaire diplômé en pathologie apicole
- Un retour individualisé
- 7 jours sur 7 toute l'année

Comprendre ce qui impacte vos colonies :  
Varros destructor, frelon asiatique, loques,  
virus, intoxication, problèmes zootechniques...

Participer collectivement  
à une meilleure connaissance des troubles  
de santé de l'abeille mellifère.

OMAA Occitanie 05 31 60 91 91  
[www.plateforme-esa.fr](http://www.plateforme-esa.fr)





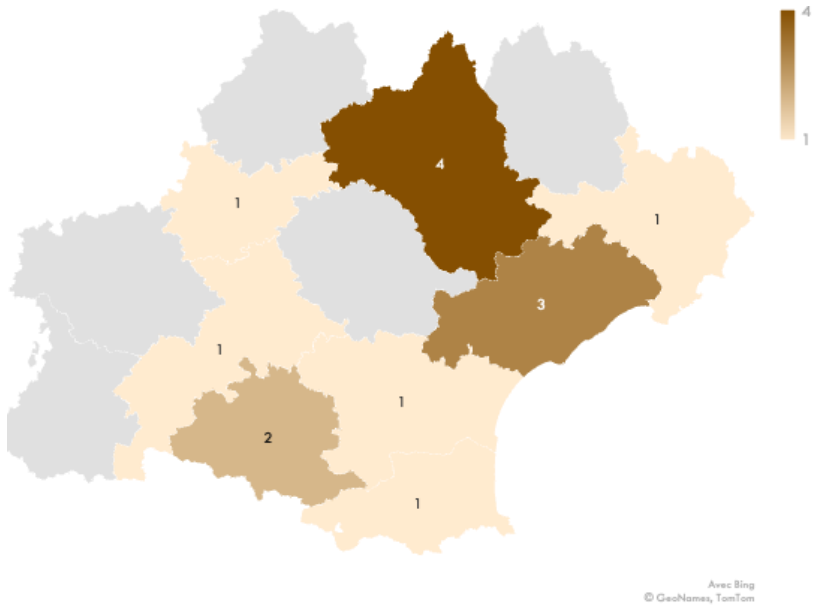
## FONCTIONNEMENT DE L'INVESTIGATION AUTRES TROUBLES

- Visite d'investigation (binôme vétérinaire/TSA)
- Recueil des données épidémiologiques
- Enregistrement dans une base de données
- Compte rendu systématique et retour vers l'apiculteur
- Réalisation de prélèvements si besoin (dans le cadre de la démarche diagnostique)

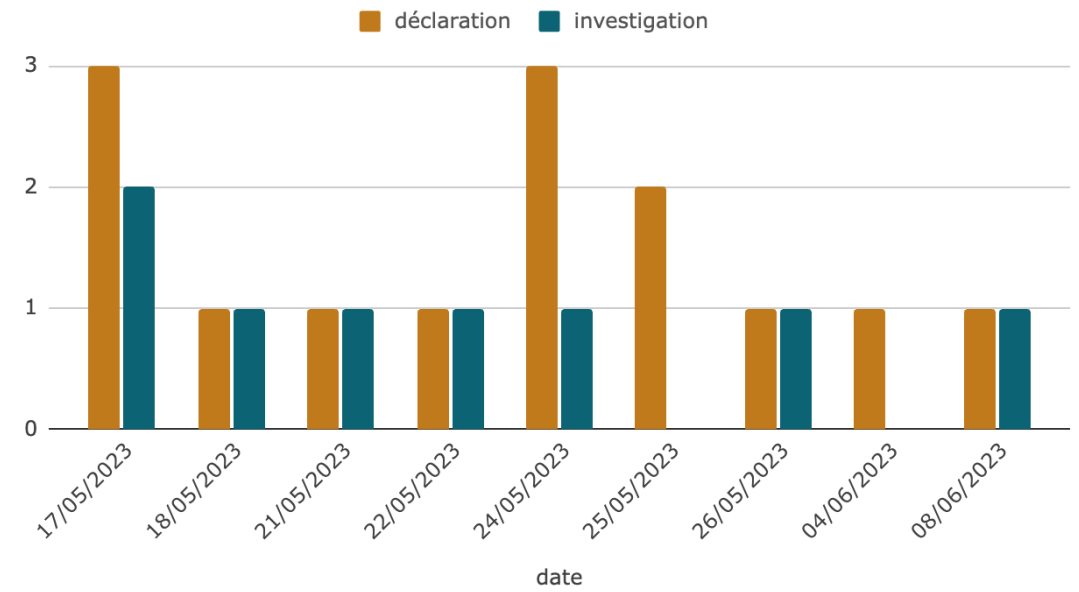




# BILAN DEPUIS L'OUVERTURE



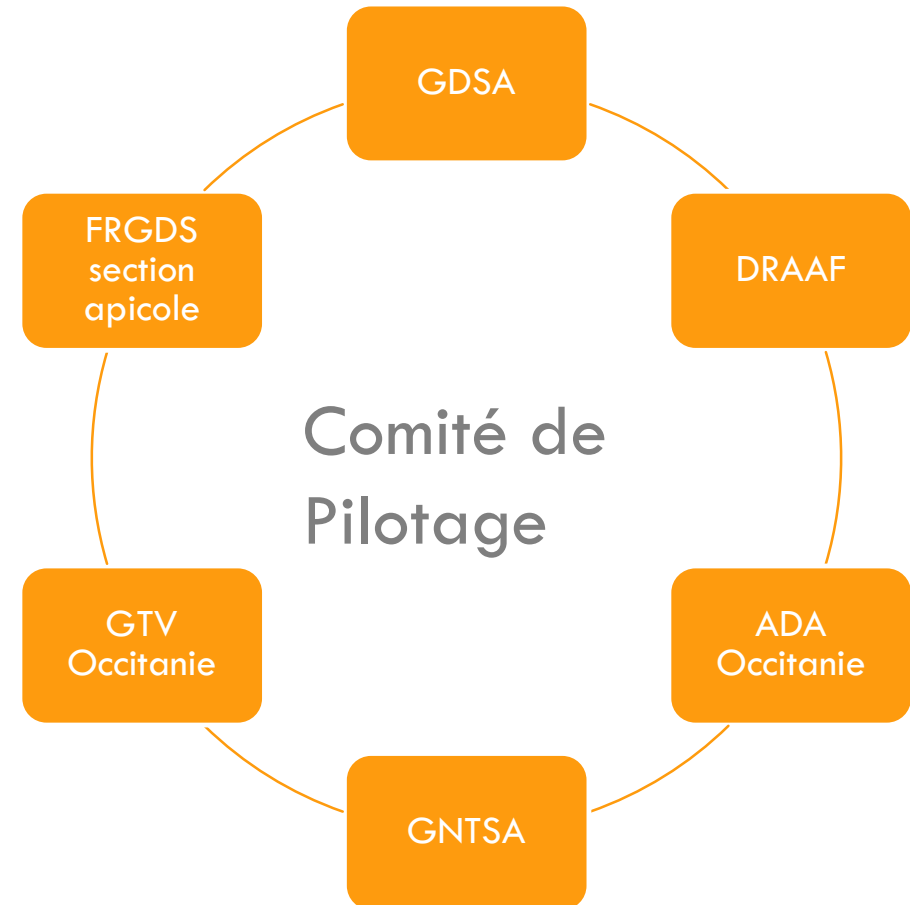
## déclaration et investigation





## PARTENARIAT : CREATION D'UN COPIL

- Suivre l'évolution de ses actions
- Evaluer les points forts et les pistes d'amélioration
- Faire remonter au niveau national
- Permettre la coordination des différents partenaires de cet observatoire.
- Première réunion le 27/06/2023





# PARTENARIAT : DIFFUSION DE L'INFORMATION EN REGION

## Niveau régional : s'inspirer de la région Auvergne-Rhône-Alpes

- Bulletin mensuel de l'observatoire:
- Cartes des zones de protection et de surveillance loque américaine
- Site internet : diffusion sur les sites partenaires
- Valorisation des données OMAA dans le cadre des rencontres sanitaires apicoles organisées par FRGDS, GTV, ADA

**Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**  
Liberté Égalité Fraternité

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE**

Accueil PRODUCTION & FILIÈRES ALIMENTATION ENSEIGNEMENT & FORMATION

Accueil > ALIMENTATION > Santé et protection des animaux > Bulletin de santé des abeilles (OMAA)

**Bulletin de santé des abeilles**

**Bulletin mensuel de l'observatoire de l'abeille (OMAA)**

Ce bulletin contient une synthèse mensuelle des données de l'observatoire Auvergne-Rhône-Alpes issue de :

- des apiculteurs
- des vétérinaires de l'OMAA (OVVT)
- des services vétérinaires (DDECPP)
- du SRAL
- de FRGDS

janvier\_2020 (format pdf - 570.7 ko - 15/02/2020)  
fevrier\_2020 (format pdf - 669.7 ko - 06/03/2020)  
mars\_2020 (format pdf - 1 Mo - 08/04/2020)  
avril\_2020 (format pdf - 1 Mo - 11/05/2020)  
mai\_2020 (format pdf - 961.4 ko - 13/06/2020)  
juin\_2020 (format pdf - 2.2 Mo - 07/07/2020)  
juillet\_2020 (format pdf - 1 Mo - 08/09/2020)  
août\_2020 (format pdf - 926.9 ko - 09/09/2020)  
septembre\_2020 (format pdf - 1.1 Mo - 15/11/2020)  
octobre\_2020 (format pdf - 1.2 Mo - 14/11/2020)  
novembre\_2020 (format pdf - 1.2 Mo - 14/11/2020)  
decembre\_2020 (format pdf - 1.1 Mo - 08/12/2020)

**L'Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille**  
Auvergne-Rhône-Alpes

Bulletin d'informations de Janvier 2020

**Bulletin Mensuel de l'observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille**  
Janvier 2020

**L'OMAA a enregistré 19 déclarations au mois de janvier, dont 8 ont fait l'objet d'une investigation.**

Ces déclarations concernent exclusivement des affaiblissements et mortalités liés à la présence du parasite Varroa destructor. Chez la plupart des déclarants, on constate que la lutte contre le varroa pourrait être optimisée selon 3 axes :

- Tout d'abord, en abandonnant l'usage des produits non autorisés contre le varroa au profit de traitements bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché (AMM).
- Ensuite, en associant systématiquement plusieurs méthodes de lutte (multi-thérapie), que celles-ci soient chimiques ou biotechniques (engorgement de reine, retrait de couvain de mâles ou d'ouvrières...). Ces méthodes sont à compléter en fonction des situations des colonies techniques.
- Enfin, seule la réalisation régulière de comptages varroas permet d'évaluer avec justesse la pression d'infestation. Selon les situations, ces comptages seront réalisés sur langes graissés (évaluation des chutes naturelles des varroas) ou par lavage à l'alcool ou au sucre glace (évaluation des varroas phorétiques).

Région	Nombre de déclarations
Ain	0
Alsace	0
Ardeennes	1
Centre	0
Dordogne	7
France	5
Lot	1
Nouvelle-Aquitaine	1
Pays-de-la-Loire	1
Puy-de-Dôme	2
Rhône	1
Savoie	0
Haute-Savoie	1

Directeur régional de l'observatoire de l'apiculture et de la santé Auvergne-Rhône-Alpes - 85 Rue Armand Madalet - BP 45 - 63370 LEMPSAY  
Tél : 04 73 61 14 14 - [info@obs.omaauvergne-rhone-alpes.fr](mailto:info@obs.omaauvergne-rhone-alpes.fr) - [obs.omaauvergne-rhone-alpes.fr](http://obs.omaauvergne-rhone-alpes.fr)





## PARTENARIAT : DIFFUSION DE L'INFORMATION

### Niveau régional : s'inspirer des autres régions exemple en Pays de la Loire

- Diffusion d'alertes

Exemple : Frelon asiatique, emailing du 29/09/2022

Alerte Famine

Alerte Cire

.....

#### ALERTE Frelon asiatique

Depuis plusieurs semaines, l'OMAA est fortement sollicité **pour des prédateurs exercées par le frelon asiatique sur des ruchers localisés en Pays de la Loire** : quelques déclarations ont été enregistrées, et de nombreuses remontées de terrain, particulièrement en milieu urbain, nous parviennent.

Cette année, et même si la prédation peut être variable d'un territoire à un autre, **elle est par endroit très importante**. La sécheresse a possiblement affecté les ressources alimentaires des frelons.

Les conséquences peuvent être dramatiques et aller jusqu'à la mort des colonies. **Nous vous invitons donc à vérifier la présence de frelons dans vos ruchers et à mettre en place des mesures de protection** : porte d'entrées adaptées, muselières, filets, déplacement de rucher, piégeage ...



# IMPLICATION DE L'OVS DANS OMAA

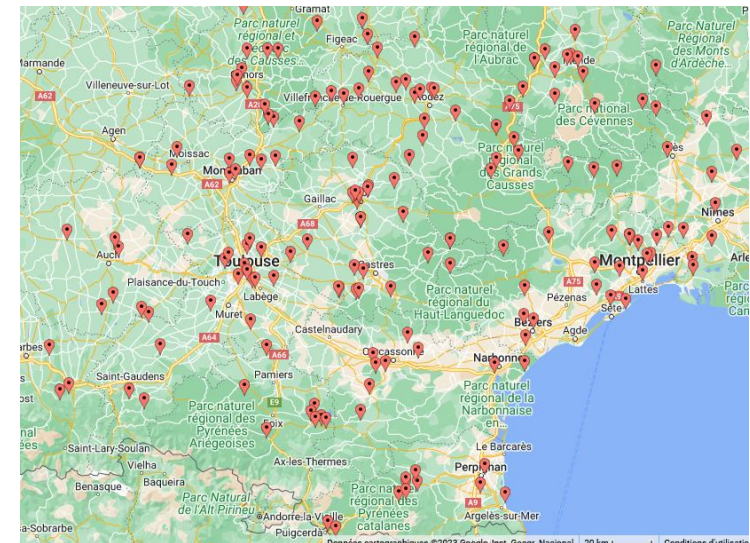
Depuis 2016, les GDSA et depuis 2018, la section apicole de la FRGDS Occitanie ont su

- motiver
- former
- fidéliser

près de 200 techniciens sanitaires apicoles (TSA)

Dès 2019, la section apicole de la FRGDS Occitanie a exprimé le souhait du déploiement de l'OMAA en Occitanie et aujourd'hui encore elle réaffirme son souhait que ce déploiement soit couronné de succès.

Répartition des TSA formés en Occitanie





## IMPLICATION DE L'OVS DANS OMAA

Dans le cadre du programme sectoriel apicole 2023-2027 financé par France AgriMer et du Dispositif d' Animation Régionale Sanitaire Apicole (Portage National GDS France), la section apicole de la FRGDS Occitanie a déposé un projet dans lequel plusieurs actions concernent l'appui de la section au déploiement d'OMAA sur la Région :

- Promotion de l'Observatoire
- Participation à la rédaction et à la diffusion de bulletins OMAA
- Coordination entre le dispositif OMAA et l'OVS notamment sur la transmission d'information et le suivi des cas varrooses déclarés
- Participation et promotion au bilan annuel de l'OMAA



## IMPLICATION DE L'OVS DANS OMAA

Par ailleurs

- Un dialogue demandé par la section apicole de la FRGDS Occitanie avec l'OVVT porteur du projet OMAA a permis d'apporter des réponses aux attentes des GDSA et des TSA :
  - Ainsi en Occitanie, les TSA pourront mener seuls des investigations si nécessaire
  - Leur assurance responsabilité civile sera pris en charge par tous les vétérinaires avec lesquels ils conventionneront.
- Il reste encore des questions importantes et des points à faire évoluer mais grâce au dialogue instauré, OMAA débute sous de bons auspices et pourra compter sur toutes les bonnes volontés dont on aura besoin en cas de crise majeure.



## IMPLICATION DE L'ADA OCCITANIE DANS LE DISPOSITIF OMAA

- Intérêt de l'ADA Occitanie pour la simplification et l'harmonisation du dispositif de déclaration des pertes.
- 3 salariés formés TSA et volonté de former 2 salariés supplémentaires chaque année.
- Mobilisation sur les investigations des ruchers d'apiculteurs professionnels.
- Mise en place possible d'accompagnement techniques individualisés auprès des apiculteurs professionnels ou porteurs de projets pour aider à la reconstitution du cheptel et à sa gestion sanitaire.
- Implication dans la rédaction des bulletins d'information et les comités de pilotage du dispositif (salarié + administrateur).





## CONCLUSION

**OMAA existe depuis 3 ans dans plusieurs régions pilotes**

**Adapté aux particularités de la région**

**Rôle des acteurs de terrain important**

**Complémentarité des acteurs de terrain**

**Dispositif mis en place pour répondre individuellement aux troubles de santé rencontrés dans leur cheptel**

**Réponse collective par l'épidémiologie-surveillance,**



**Nous remercions les apiculteurs déclarants et les partenaires de l'OMAA**



Association de Développement  
de l'Apiculture en Occitanie



**FRGDS**  
Occitanie



MERCI A TOUS  
DES QUESTIONS?

